le bulletin

Sacierges– st– Martin | Octobre 2026 | 93

Le mot du Maire



L'automne est enfin arrivé ; durant ces périodes de canicule et sécheresse notre commune a un peu été épargnée notamment pour les incendies et la ressource en eau potable. Nous devons être vigilants pour les années futures en respectant les obligations légales de débroussaillement (la commune de Sacierges est concernée) et la consommation d'eau. Vous trouverez dans ce numéro quelques recommandations.

Les agriculteurs de notre commune ont participé plusieurs fois à la lutte contre des incendies chez nos voisins, nous les en remercions.
Cette période a également été cruelle pour nos routes, ce qui risque d'amputer fortement notre budget.

Certaines maisons ont aussi des fissures. Si c'est votre cas, je vous invite à le signaler à la mairie.

Malgré tout cela, nous continuons à œuvrer pour qu'il fasse bon vivre à Sacierges.

Le Maire, Thierry BERNARD



Bibliothèque de Sacierges
Chéniers, 5 bis Rue d'En Bas
Ouverture :
Mercredi de 15h00 à 18h00
Dimanche de 11h00 à 12h00
sacierges@mediathequesdelabrenne.fr



IntraMuros : Consultez les événements, actualités et points d'intérêt de votre commune et de celles aux alentours. Abonnez-vous et recevez les alertes de votre collectivité en temps réel (application à télécharger gratuitement sur google play ou apple store).

Le site internet de la mairie :
http://www.mairie-sacierges.com/

Mail mairie : sacierges-mairie@wanadoo.fr

HORAIRES du secrétariat

Lundi :	9H à 12H
Mardi :	9H à 12H
Jeudi:	9H à 12H
Vendredi :	9H à 12H

Tél : 02 54 47 55 04

Le secrétariat sera fermé jeudi 22 et vendredi 23 octobre 2026

CÉRÉMONIE MACHELIDON : 25 JUILLET



Georges Machelidon est né le 2 décembre 1908 à Sacierges St Martin. De 1940 à 1942 il participe activement à la création d'un groupe FTP (francs tireurs partisans) pour les communes de la Chatre l'Anglin, Mouhet, St Benoit du Sault.
Il est mort en déportation en avril 1945

Ce rassemblement mémoriel est organisé le dernier week-end de juillet par l'ANACR de Saint-Benoît-du-Sault.
Le parcours de commémoration de la Résistance concerne 3 lieux de rassemblement : Le Meslier (Roussines), Chéniers pour l'hommage à Georges Machelidon, et la Croix de la Jette (Bazaiges)



COURSE CYCLISTE DU 25 JUILLET







Le Prix de Sacierges-Saint-Martin du 25 juillet 2026, sous l'égide de l'UFOLEP et organisé par le Vélo Club Blancois, est officiellement enregistré comme une course cyclosportive.

Pour cette édition de 2026, l'événement n'était pas divisé en catégories FFC strictes (comme Open ou U19), mais était ouvert au format Cyclosport (épreuve de cyclisme sur route ouverte à tous, qui mélange le sport de compétition et le cyclisme de loisir).

ÉCOLE



Cette année, l'école de Roussines accueille 63 élèves : 23 en maternelle; 19 en CP/CE1 et 21 en CE2/CM.
Le thème principal de cette année scolaire est la nature.

Les élèves de la grande section au CE1 bénéficieront de 7 séances de natation à la piscine d'Argenton sur Creuse.
Différentes animations seront programmées pour financer ce cycle piscine



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Les dates de l'élection présidentielle de 2027 ont été fixées par le Gouvernement. Le Conseil des ministres du 1er juillet 2026 a statué sur les dates de l'élection présidentielle 2027

L'élection du président de la République se déroulera :
- le **dimanche 18 avril 2027** pour le premier tour ;
- le **dimanche 2 mai 2027** pour le second tour.

Inscription sur les listes électorales

Actuellement, si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales et souhaitez voter, votre demande d'inscription doit être faite au plus tard le 6e **vendredi** précédant le scrutin.

Pour demander à être inscrit sur la liste électorale d'une commune, vous devez soit y habiter ou y résider, soit être un de ses contribuables, soit être le gérant ou l'associé d'une entreprise située dans cette commune.



Pour une inscription en mairie, vous devrez fournir les documents suivants :
- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Formulaire cerfa n°12669 (disponible en mairie ou à télécharger)

Vous pouvez également demander votre inscription en ligne :
https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396

RECENSEMENT CITOYEN : JEUNES DE 16 ANS

Chaque jeune Français (fille ou garçon) doit faire son recensement citoyen (parfois appelé par erreur recensement militaire) à partir de l'âge de 16 ans. Faire son recensement citoyen est **obligatoire**, que le jeune vive en France ou à l'étranger.

Vous devez faire votre recensement citoyen à partir de votre **16ème anniversaire**. Vous devez le faire dans les 3 mois qui suivent. Vous avez jusqu'à la fin du 3e mois pour le faire. Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous devez le faire avant votre 25ème anniversaire.

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Mais en votre absence, l'un de vos représentants légaux peut faire cette démarche à votre place, avant votre 18e anniversaire.

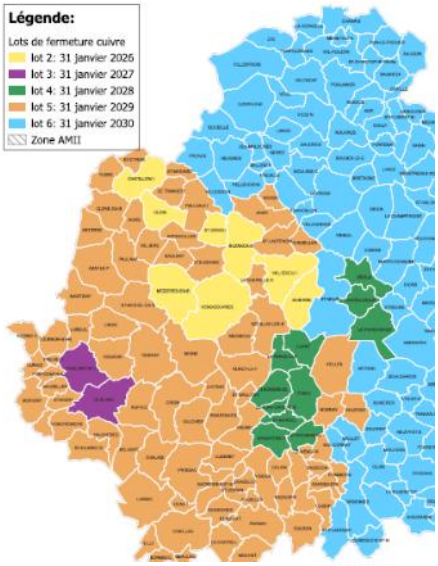
Il faut aller à la mairie avec les documents suivants :
- Carte nationale d'identité ou passeport valide,
- Livret de famille à jour,
- Justificatif de domicile.

Une fois votre recensement réalisé, vous obtenez votre attestation de recensement.

Tout jeune ayant effectué son recensement citoyen est automatiquement inscrit, à ses 18 ans, sur la liste électorale de la commune où il est recensé, sans aucune démarche supplémentaire.

TÉLÉCOMS : LA FIBRE OPTIQUE

A Sacierges St Martin, seuls 46 % des foyers éligibles sont raccordés à la fibre (contre 54 % des foyers à l'échelle de la CdC Brenne Val de Creuse).



A terme, le réseau cuivre va disparaître ; cette fermeture se déroulera en deux étapes :
• une fermeture commerciale, qui marque l'arrêt de la commercialisation des nouvelles offres utilisant le cuivre ;
• une fermeture technique, correspondant à l'extinction définitive du réseau sur les communes concernées.

Pour toute demande, vous pouvez envoyer un mail à rip36@indre.fr

Vous avez plus de 60 ans et vous êtes isolé ? Le Département de l'Indre vous accompagne :

Dans l'Indre, **la fermeture commerciale du réseau cuivre est effective depuis janvier 2026**, et la coupure technique complète pour Sacierges est prévue en janvier 2029. C'est dans ce contexte que le Conseil départemental de l'Indre, dans le cadre du dispositif de la commission des financeurs, a missionné **BGE Berry Touraine pour accompagner gratuitement les seniors isolés de 60 ans et plus face à cette transition.**

Ce dispositif 100 % à destination des seniors isolés de 60 ans et pas encore équipé des nouveaux outils comprend :

- Un diagnostic personnalisé de leur situation (couverture réseau, équipements, usages)
- Une information claire et objective sur les solutions disponibles : fibre, 4G/5G fixe, offres mobiles…
- Une aide au choix et à la souscription, sans démarche commerciale
- Un accompagnement à l'installation si nécessaire

•Une orientation vers les acteurs locaux de la médiation numérique (France Services, médiateur/conseillers numériques, associations) afin que chaque bénéficiaire sache vers qui se tourner après la transition.

LE DÉPARTEMENT INDRE EN BERRY

Référent BGE :
Damien GOSSON
07 57 68 29 82

Prise de RDV au 02 54 36 58 67

BGE BERRY – TOURAINE
Appui aux entrepreneurs

Gratuit pour les bénéficiaires du département de l'Indre

mail : damien.gosson@bge-berrytouraine.com

MÉDIATION NUMÉRIQUE DANS L'INDRE

L'Indre compte 27 France services, dont 2 mobiles, réparties sur tout le territoire.

Les conseillers qui reçoivent les usagers dans ces structures ont pour mission d'**accompagner ces derniers dans les démarches relatives aux 12 opérateurs nationaux** :

- Assurance retraite (Carsat)
- Caisse d'allocations familiales (CAF)
- Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)
- Centre départemental d'accès au droit (CDAD)
- Chèque énergie
- Direction départementale des Finances publiques (DDFiP)
- France Travail
- France Titres
- La Poste
- Ma Prime Rénov'
- Mutuelle sociale agricole (MSA)
- Urssaf

Toute autre démarche (déclaration à l'INPI, déclaration de travaux, Administration numérique pour les étrangers en France, Maison départementale des personnes handicapées, allocation personnalisée d'autonomie, demande de logement social, CV, démarches notariales, etc.) **ne relève pas de leurs fonctions et ne saurait être dévolue aux France services.**



Les usagers peuvent se familiariser avec les outils et démarches numériques en étant accompagnés par les Conseillers et médiateurs numériques présents sur tout le territoire.

Parc Naturel Régional de la Brenne :

Un été particulièrement riche en animations

Le Parc naturel régional de la Brenne a proposé cet été un programme très varié : sorties nature, visites patrimoniales, concerts, expositions, ateliers, marchés de producteurs, cinéma en plein air et animations pour les familles. Parmi les nouveautés, les « Balades de Pierre » permettent de découvrir Saint-Benoît-du-Sault, Le Blanc et Mézières-en-Brenne sous un angle historique et patrimonial.

La mobilité douce à l'honneur : Le Parc poursuit son travail autour des déplacements sans voiture. Une nouvelle exposition, « Moins de voiture, plus d'aventure ! », est présentée à la Maison du Parc. Elle recense les solutions existantes sur le territoire : transport à la demande, transport solidaire, lignes de bus, autopartage et autres alternatives.

Cinq nouveaux circuits vélo sont également proposés à titre expérimental cet été, notamment autour de Vendœuvres, Azay-le-Ferron, Chaillac, Dunet et Ingrandes. Ils viennent compléter les douze circuits déjà balisés.

Observer le ciel en Brenne : Le Parc met également à l'honneur la qualité exceptionnelle de son ciel nocturne. Dix communes bénéficient du label « Villes et villages étoilés » et plusieurs animations nocturnes permettent de découvrir la nature et le ciel autrement. Le 12 août, l'attention était particulièrement portée sur l'éclipse solaire, observable sous réserve des conditions météorologiques et avec des lunettes adaptées.

Les Apéros de l'Arantèle



Rencontrer de nouvelles têtes, se faire un nouveau réseau, rencontrer nos voisins, découvrir des lieux, des espaces, des associations, des initiatives. Venez, n'hésitez pas! Les "moins nouveaux" sont les bienvenus, seuls ou accompagnés !

On vous lance un défi ? Venez avec 1 personne "nouvelle arrivante"! Apportez à grignoter, à boire, des copains et votre bonne humeur.



19 novembre :

1 apéro à proximité de Sacierges St Martin !

Plus d'infos sur les dates et lieux des Apéros de l'Arentèle :
https://www.parc-naturel-brenne.fr/agenda/les-aperos-de-l-arantele



Parc naturel régional de la Brenne

Un été marqué par les fortes chaleurs et les incendies

L'été 2026 est également marqué par des conditions climatiques difficiles. Début juillet, un important incendie s'est déclaré à Saint-Michel-en-Brenne, parcourant plus de **1 000 hectares** et brûlant environ 700 hectares au point de situation du 9 juillet. Le risque d'incendie et les fortes chaleurs ont conduit le Parc à rappeler les consignes de prudence lors des déplacements et activités de plein air.

Des actions pour préserver les milieux naturels

Le Parc poursuit parallèlement ses actions de protection de la biodiversité, notamment la lutte contre les **espèces exotiques envahissantes**, ainsi que son travail sur le bocage, les haies et les milieux naturels.

Une information importante pour le territoire

Autre actualité majeure de cet été : le **classement du Parc naturel régional de la Brenne a été renouvelé pour quinze ans** par décret du 1er juin 2026. Le nouveau classement concerne 51 communes, dont **Sacierges-Saint-Martin**, et constitue le cadre de la nouvelle charte du Parc.

Bien en Brenne !
une autre vie s'invente ici

Une politique d'accueil qui permet aux Nouveaux Arrivants d'avoir, dès leur arrivée sur le territoire, des réponses adaptées à leurs besoins pour une installation durable.

« Bien en Brenne » : accueillir les nouveaux habitants

Le 22 juillet, une nouvelle étape a été franchie dans la politique « Bien en Brenne ! », destinée notamment à améliorer l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants dans le territoire. Le Parc développe un réseau d'ambassadeurs et met à disposition des communes différents outils de communication.



Vous souhaitez en savoir plus sur « Bien en Brenne ! » ou bénéficier de ces outils ? Contactez Amandine Moulusson en charge de la politique d'accueil des nouveaux arrivants du Parc naturel régional de la Brenne, par mail a.moulusson@parc-naturel-brenne.fr ou par téléphone 02.54.28.12.12

SYMCTOM

La Redevance Incitative (RI) est un mode de financement de la collecte et du traitement des déchets ménagers qui repose sur **le volume des déchets produits**. Concrètement, pour vous, plus le volume de vos déchets augmente, plus votre redevance augmente.

Tout logement est redevable de la facture de collecte des ordures ménagères.
Exceptions : logements vacants vide de meubles ou sans consommation d'eau et d'électricité.

2 factures par an sont émises et elles sont visibles sur votre compte ecocito.
La première facturation a eu lieu au printemps 2026 : 12% d'impayés fin septembre 2026.
Régularisez dès que possible pour éviter toute saisie sur salaire par le trésor public !
La seconde facturation devrait être émise à l'automne 2026, avec possibilité de passer en prélèvement .

Si votre volume de vos bacs n'est pas adapté, il est possible de demander un changement de bac auprès du Symctom – 02 54 28 12 00.
Si vos bacs sont surdimensionnés, une baisse de dotation par an peut être réalisée, après étude de production de déchets, Des ajustements liés à l'évolution de la composition familiale sont également possibles sur justificatifs.



Le calendrier de ramassage de vos bacs, jaunes ou noirs, vous a été distribué. Il est également disponible sur le site du Symctom, ainsi que sur celui de la mairie.







Si les déchets sont bien triés, le taux de recyclage va augmenter et cela limitera les déchets enfouis donc maîtrise de la facturation de la collecte aux usagers.

Pensez à composter !! Tous les déchets alimentaires sont compostables, demandez conseil aux ambassadrices du SYMCTOM !

Un doute sur le tri ? Une adresse de déchetterie ? consultez l'appli montri.

Cette association de loi 1901, créée en 2020, a pour but de prolonger la durée de vie des objets dans un esprit d'économie circulaire, sociale et solidaire le tout dans une démarche respectueuse de l'environnement.
Les ateliers et les formations permettent de promouvoir l'entretien, la réutilisation, la réparation, la transformation, la conception et l'innovation.
Avec l'aide de bénévoles, l'association privilégie le faire-ensemble pour renforcer le lien social et dynamiser la vie locale sur la ville du Blanc et ses environs.

Vous avez un appareil en panne, souhaitez des conseils d'entretien ou simplement partager un bon moment... Le RéparLab propose un atelier d'aide et d'accompagnement : réparation / entretien / diagnostics techniques / conseils Pour vos objets et appareils du quotidien : outillage, appareils électriques, mécaniques, numériques, petits électroménager, machine à coudre, vélos... Ouvert à tous et sans inscription.



Ne jetez pas ! Tout objet a une valeur
Agissons contre le gaspillage
et la pollution
Réparons ou transformons ENSEMBLE
vos objets.

COORDONNÉES

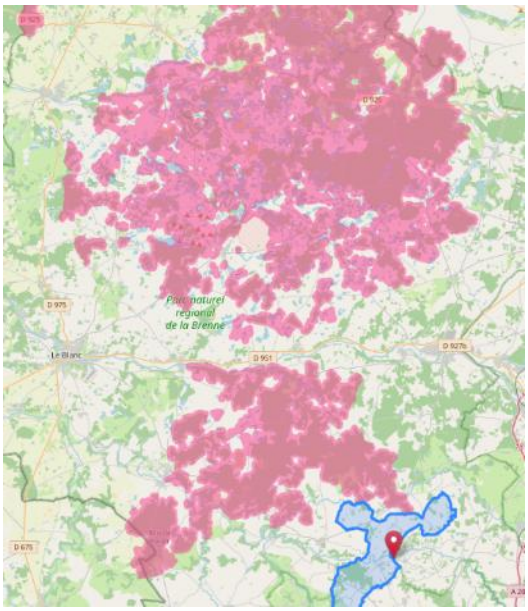
RéparLab – Mairie – Place René Thimel – 36300 Le Blanc

contact@reparlab.org

☎ 09 86 49 45 13

OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT

L'obligation légale de débroussaillement dépend de la situation géographique de votre terrain. Débroussailler les abords de votre habitation permet de créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt. Si votre terrain n'est pas soumis à cette obligation, le débroussaillement reste recommandé pour diminuer les risques d'incendies.



Extrait de carte des OLD dans l'Indre

Ces dernières années, les incendies de végétations sont de plus en plus présents dans l'Indre ainsi que dans de nombreux département français. L'arrêté interministériel du 20 mai 2025 classant les bois et forêts exposés au risque d'incendie a entrainé pour le département de l'Indre le classement de 27 communes au titre des Massifs Incendies. Plus concrètement ce sont 3 massifs qui sont touchés : Luzeraise centre, Brenne et Preuilly.

A noter que le classement de ces secteurs en risque incendie ne dispense pas le reste du département à prendre en compte le risque incendie qui peut intervenir partout.

Dans le département de l'Indre, les Obligations Légales de Débroussaillement (OLD) sont encadrées par **l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2026**. Ce texte impose aux propriétaires de bâtiments et d'équipements situés dans les massifs boisés ou à moins de 200 mètres de ces derniers de réduire la masse végétale pour contrer les risques d'incendie.

11 communes sont **concernées par la zone tampon** des 200 mètres (Le Blanc, Lureuil, Martizay, Mauvières, Paulnay, Pouligny-Saint-Pierre, Rivarennes, **Sacierges-Saint-Martin**, Saint-Hilaire-sur-Benaize, Thenay et Villiers).

BRÛLAGE DE DÉCHETS À L'AIR LIBRE : C'EST INTERDIT

Le brûlage à l'air libre des déchets verts et de tout autre déchet est strictement interdit..
Cette interdiction s'applique à tous, particuliers comme professionnels, et quel que soit le lieu : jardins privés, espaces publics, terrains bâtis ou non bâtis (Code de l'environnement).
Sont notamment concernés :
- les tontes de pelouse, feuilles mortes, tailles de haies / arbustes
- les déchets issus de chantiers (bois, palettes, plastiques, polystyrène, emballages…)
- les ordures ménagères et tout autre déchet, **y compris dans des incinérateurs** de jardin, barils ou dispositifs similaires.

Les habitants sont invités à privilégier les alternatives suivantes : dépôt en déchetterie, compostage individuel, broyage des végétaux.

Les infractions seront constatées par les agents habilités et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur (police de l'environnement).

CONCOURS PHOTO : SACIERGES-SAINT-MARTIN, VOTRE COMMUNE EN IMAGES

Et si vous nous faisiez découvrir Sacierges-Saint-Martin à travers votre regard ?

La commune propose aux habitants de participer à un concours photo ouvert à tous, petits et grands, afin de mettre en valeur les paysages, le patrimoine, les villages, la nature et les petits moments qui font le charme de notre commune.



Le principe

Une seule règle : photographier un lieu, un paysage ou une scène de la vie de la commune qui vous plaît ou vous inspire.
Les photos peuvent être prises au fil des saisons et pourront illustrer, à terme, le bulletin municipal, les supports de communication de la commune ou une exposition.

Qui peut participer ?

Le concours est ouvert à tous les habitants de Sacierges-Saint-Martin, avec une catégorie possible pour les enfants et les jeunes. Vous recevrez le règlement lors de votre inscription au concours.

Comment participer ?

Chaque participant pourra s'inscrire et envoyer 1 à 3 photographies, accompagnées de ses nom, prénom, coordonnées et d'une courte légende précisant le lieu photographié.
La demande d'inscription peut se faire directement en mairie ou par mail : sacierges-mairie@wanadoo,fr

Les photos seront à adresser à la mairie 5 Rue de l'Ébaupin.

Date limite d'envoi : 31 décembre 2026

Les photographies seront présentées aux habitants et un jury désignera les photos lauréates selon des critères tels que l'originalité, la qualité de la prise de vue et la mise en valeur de notre commune, lors d'une cérémonie de remise des prix (date et lieux seront communiqués ultérieurement).

Alors, ouvrez l'œil… et à vos appareils !
La commune compte sur votre créativité pour faire découvrir Sacierges-St-Martin autrement.

France services — Familles rurales

La Rur@linette

VENDREDI - 2026

10h00 à 12h30 - 13h30 à 16h00



07 88 83 29 82 — **ruralinette@famillesrurales.org**

Vendredi 23 octobre

Vendredi 27 novembre

Pas de passage en décembre

CPTS
Val de Creuse

SANTÉ



La CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) Val de Creuse vous informe qu'un **ophtalmologiste** consulte désormais à la Maison de Santé Simone Veil d'Argenton-sur-Creuse, consultations assurées par un ophtalmologiste à raison d'une journée de consultation par mois.

Dans un premier temps, ce dispositif est destiné prioritairement :

- Aux personnes âgées de 65 ans et plus ;
- Aux personnes présentant une urgence ophtalmologique ou nécessitant un avis spécialisé dans un délai rapide, après étude de leur situation.

Afin de faciliter l'accès à cette offre de soins, nous vous remercions de bien vouloir relayer cette information auprès des personnes susceptibles d'être concernées.

Les demandes de rendez-vous s'effectuent exclusivement via Doctolib :

- Rechercher **« CPTS Val de Creuse – Parcours ophtalmologique »** ;
- Sélectionner **« Faire une autre demande »** ;
- Compléter le formulaire de demande.

Vous pouvez également accéder directement au formulaire de demande via le lien Doctolib suivant : https://www.doctolib.fr/communaute-professionnelle-territoriale-de-sante-cpts/argenton-sur-creuse/cpts-val-de-creuse-parcours-ophtalmologique?pid=practice-679867

Chaque demande est ensuite étudiée. Si la situation relève du dispositif, une secrétaire prendra contact avec le patient afin de lui proposer un rendez-vous.

Important : le secrétariat de la Maison de Santé d'Argenton-sur-Creuse ainsi que celui du cabinet d'ophtalmologie de Chénieux ne gèrent pas les rendez-vous liés à ce dispositif. Les demandes doivent être effectuées exclusivement via Doctolib, selon la procédure indiquée ci-dessus.

CPTS
Val de Creuse

PATIENTS SANS MÉDECIN TRAITANT

La CPTS du Val de Creuse met à disposition un formulaire d'identification des patients sans médecin traitant.

Ce formulaire permet de recenser les personnes concernées afin d'étudier leur situation et, selon leur profil, de les orienter vers les solutions ou dispositifs les plus adaptés. Il ne garantit toutefois pas l'attribution d'un médecin traitant, compte tenu du contexte local de faible démographie médicale.

Le formulaire est destiné aux habitants des communes du territoire de la CPTS Val de Creuse.



Il recueille notamment des informations sur :
• Les coordonnées du patient ;
• Ses possibilités de déplacement ;
• D'éventuelles contraintes de mobilité

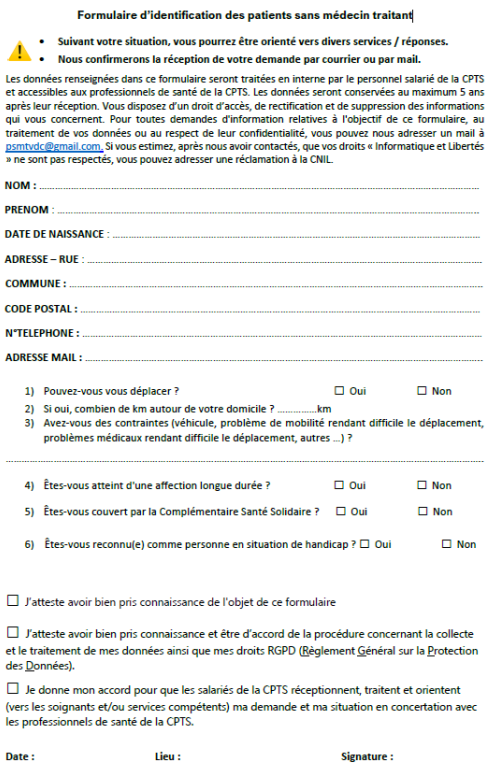
Les patients peuvent :
- Compléter le formulaire papier et le retourner par courriel à **psmtvdc@gmail.com**

Ou par courrier affranchi à :
CPTS VDC chez InterCPTS 36,
34 place Voltaire, 2ème étage,
36000 Châteauroux

- **s**i vous le souhaitez-vous pouvez compléter le formulaire directement en ligne en tapant dans la barre de recherche internet le lien suivant :
https://forms.office.com/r/JbQ4m7LnKk



Le secrétariat de mairie met à votre disposition le formulaire d'identification des patients sans médecin traitant et peut également vous l'envoyer par mail.



Formulaire d'identification des patients sans médecin traitant

- **Suivant votre situation, vous pourrez être orienté vers divers services / réponses.**
- **Nous confirmerons la réception de votre demande par courrier ou par mail.**

Les données renseignées dans ce formulaire seront traitées en interne par le personnel salarié de la CPTS et accessibles aux professionnels de santé de la CPTS. Les données seront conservées au maximum 5 ans après leur réception. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent. Pour toutes demandes d'information relatives à l'objectif de ce formulaire, au traitement de vos données ou au respect de leur confidentialité, vous pouvez nous adresser un mail à psmtvdc@gmail.com. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

NOM : .....
PRENOM : .....
DATE DE NAISSANCE : .....
ADRESSE – RUE : .....
COMMUNE : .....
CODE POSTAL : .....
N°TELEPHONE : .....
ADRESSE MAIL : .....

1) Pouvez-vous vous déplacer ? ☐ Oui ☐ Non
2) Si oui, combien de km autour de votre domicile ? .....km
3) Avez-vous des contraintes (véhicule, problème de mobilité rendant difficile le déplacement, problèmes médicaux rendant difficile le déplacement, autres ...) ?

.....

4) Êtes-vous atteint d'une affection longue durée ? ☐ Oui ☐ Non
5) Êtes-vous couvert par la Complémentaire Santé Solidaire ? ☐ Oui ☐ Non
6) Êtes-vous reconnu(e) comme personne en situation de handicap ? ☐ Oui ☐ Non

☐ J'atteste avoir bien pris connaissance de l'objet de ce formulaire

☐ J'atteste avoir bien pris connaissance et être d'accord de la procédure concernant la collecte et le traitement de mes données ainsi que mes droits RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

☐ Je donne mon accord pour que les salariés de la CPTS réceptionnent, traitent et orientent (vers les soignants et/ou services compétents) ma demande et ma situation en concertation avec les professionnels de santé de la CPTS.

Date : **Lieu :** **Signature :**

SCÈNE DE VIE DU DÉBUT DES ANNÉES 1960 AU COLOMBIER



Sur cette photo prise vers 1962, on voit une batteuse-égreneuse à grains (construite à Vierzon par la société Merlin et Cie) destinée à séparer les grains de blé, d'orge ou d'avoine, de leur paille. Au premier plan : une presse à paille, qui transformait les plus gros déchets de la batteuse en bottes de paille. Ces deux machines étaient actionnées par la prise de force d'un tracteur, que l'on devine à l'arrière-plan, lequel transmettait sa force aux deux machines via un système de poulies et courroies.

Ces machines agricoles appartenaient à M. Machère, de Prissac, un entrepreneur « *de battage* », qui, comme les bouilleurs de crus, allait de village en village et de ferme en ferme, pour y louer ses services à l'heure. Les fermiers se regroupaient le plus souvent à plusieurs pour limiter les déplacements et le temps d'installation des engins, et modérer ainsi les frais de battage.

Sur la photo, coiffé d'un chapeau clair : l'agriculteur Lucien Rochereau, le grand père d'André Rochereau, au profit duquel le battage avait lieu et, coiffé d'une casquette : Armand Laffeta, son voisin et ami, venu donner un coup de main. L'homme en chemise blanche et bretelles, en haut de la batteuse, est chargé de réceptionner et délier, avec une petite serpe, les gerbes acheminées jusqu'à lui via un monte gerbes, un tapis roulant incliné.

Ces journées « *de la batteuse* », même si le travail était harassant, étaient considérées comme jours de fête, car elles représentaient le couronnement de toute une année de travail. Tous les hommes du hameau s'impliquaient, accompagnant la batteuse dans ses déplacements, car outre l'acheminement des gerbes et leur déchargement, l'alimentation en épis de la batteuse, la récupération des sacs des grains et leur transport vers un lieu de stockage, il fallait aussi récupérer les bottes de paille à la sortie de la presse, pour les empiler sur place ou les charger dans des remorques pour les acheminer à proximité d'une étable.

Ces journées étaient ponctuées de petites pauses où les femmes et/ou les enfants apportaient régulièrement aux travailleurs de quoi se désaltérer, et se terminaient généralement autour d'un bon repas concocté par les fermières. Ces repas étaient accompagnés de vins pour la plupart produits localement, puisque, comme dans plusieurs hameaux ou écarts de la commune, au Colombier, on exploitait encore des vignes à cette époque.

Daniel BASTIEN et André ROCHEREAU (Le Colombier)

La Truite de l'Abloux : une saison marquée par la sécheresse et un renouvellement du bureau

L'association La Truite de l'Abloux souhaite retenir deux points importants à l'issue de cette saison.

Une sécheresse préoccupante pour l'avenir de la pêche

La sécheresse a fortement impacté l'activité de pêche cette année. La baisse importante des niveaux d'eau et les conditions particulièrement difficiles des milieux aquatiques suscitent de vives inquiétudes quant à l'avenir de notre loisir à moyen et long terme. Cette situation rappelle l'importance de préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques, indispensables à la pratique de la pêche et à la biodiversité de nos cours d'eau.

Renouvellement du bureau de l'association

Conformément aux directives de la Fédération de pêche de l'Indre, qui prévoient le renouvellement du bureau tous les six ans, l'association procédera prochainement au renouvellement de ses instances dirigeantes.

Les candidatures sont ouvertes aux adhérents titulaires de l'association depuis au moins deux ans. Un appel à candidatures sera prochainement lancé par le bureau actuel auprès des adhérents souhaitant s'investir dans la vie et le fonctionnement de l'association.

Ce renouvellement constitue une nouvelle étape pour La Truite de l'Abloux, qui souhaite poursuivre ses actions en faveur de la pêche, de la préservation des milieux aquatiques et de la vie associative locale.



Sortie pêche pour les jeunes :13 juin sur la Sonne

Foot : FC SSRP

calendrier des matches						
Equipe 1				**Equipe 2**		
03-oct	FC M M T	FC SSRP 1		04-oct	FC SSRP2	USAP 3
18-oct	FC SSRP 1	ECUEILLE		18-oct	PONT CHRETIEN	FC SSRP 2
				31-oct	ST GAU - THENAY 2	FC SSRP 2
01-nov	FC SSRP 1	US GATINES		08-nov	FC SSRP 2	US LE BLANC 3
07-nov	POICONNET US 2	FC SSRP 1		22-nov	POULIGNY ST PIERRE	FC SSRP 2
22-nov	FC SSRP 1	ALLIANCE BUZANCAIS				
06-déc	VILLEDIEU US	FC SSRP 1		06-déc	FC SSRP 2	FC M M T 2
13-déc	FC SSRP 1	BELABRE		13-déc	BELABRE 2	FC SSRP 2



7 novembre : repas des Chasseurs de Chéniers

22 novembre : Vente des brioches du Téléthon



Les Amis de Chéniers : un été placé sous le signe de la convivialité



Cet été, **Les Amis de Chéniers** ont une nouvelle fois contribué à faire vivre le village et à créer des moments de rencontre entre habitants.
Le **20 juin, « Chéniers en fête »** a réuni de nombreux habitants autour d'une journée placée sous le signe de la bonne humeur, avec notamment une balade, un repas partagé. La chaleur a eu raison de la partie de pétanque prévue.



Le **6 août**, finalement une nouvelle proposition de partie de pétanque et un pique-nique, organisés au pied levé, ont permis aux habitants de se retrouver dans une ambiance simple et chaleureuse. Une belle illustration de l'esprit qui anime l'association : se retrouver, partager et faire vivre le lien entre les habitants.



Autre projet important : l'ancienne école de Chéniers a été aménagée afin de pouvoir accueillir des ateliers de loisirs et activités créatives, ouverts aux habitants du village et à leurs familles.

Le café associatif, qui se tient chaque mercredi après-midi à la bibliothèque de Chéniers, élargira également ses horaires. À partir du 5 septembre, il ouvrira ses portes le samedi après-midi, en complément du rendez-vous du mercredi.





À venir…

L'association prépare d'ores et déjà plusieurs rendez-vous pour les mois d'octobre, novembre et décembre. Les adhérents seront informés prochainement de la programmation et des modalités de participation, comme à l'habitude, par mail.

L'équipe des Amis de Chéniers remercie toutes celles et ceux qui participent à la vie de l'association et contribuent à faire vivre ces moments de rencontre.

À bientôt pour de nouveaux rendez-vous à Chéniers !

TERRÉAL : POINT DE SITUATION

Projet de carrière du Joux : le Tribunal administratif annule l'autorisation

Le projet de carrière d'argile du Joux, situé sur les communes de Sacierges-Saint-Martin et Roussines, porté initialement par Terreal, aujourd'hui intégrée à Wienerberger France, a connu un nouveau tournant.

Par un jugement rendu le 2 juin 2026, le Tribunal administratif de Limoges a annulé l'arrêté préfectoral du 27 juin 2024 autorisant l'exploitation de cette carrière. Le projet portait sur une superficie de plus de 50 hectares, avec une exploitation prévue sur 30 ans.

Le tribunal a notamment estimé que les éléments apportés par Wienerberger ne permettaient pas de démontrer suffisamment le caractère indispensable de l'argile recherchée, ni de justifier la dérogation accordée au titre de la protection des espèces protégées. Les arguments concernant la pérennité de l'activité industrielle et les emplois ont également été jugés insuffisamment étayés.

Cette décision constitue une étape importante dans un dossier qui suscite depuis plusieurs années des interrogations et une mobilisation locale. L'autorisation préfectorale d'exploiter la carrière a été annulée, sous réserve des suites éventuelles de la procédure.

Le Tribunal administratif de Limoges a par ailleurs choisi cette affaire comme « décision du mois » de juin 2026, dans une publication mise en ligne le 10 juillet.

Néanmoins,la société Wienerberger France a décidé de faire appel de cette décision.

Le dossier sera donc désormais examiné par la Cour administrative d'appel de Bordeaux, qui devra se prononcer sur le recours. La procédure judiciaire se poursuit donc et l'avenir du projet de carrière reste, à ce jour, en suspens.

SÉCHERESSE ET FISSURES DES BÂTIMENTS

La commune a récemment été confrontée à un épisode de sécheresse, phénomène naturel susceptible d'avoir impacté les habitations sur son territoire (apparition de fissures, etc.).
Afin que la mairie puisse déposer une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour cette année, il est nécessaire de recueillir des déclarations de sinistres pour étayer la demande. Ce sont les services préfectoraux qui décident le classement, ou non classement, de la commune au titre de la reconnaissance de catastrophe naturelle.

Vous pouvez faire parvenir vos déclarations sur papier libre en mairie, en précisant les éléments ci-dessous :
- la date et la nature du sinistre (par exemple, sécheresse, mouvement de terrain) ;
- une description des dommages (les fissures et leur importance), avec photos des dégâts ;
- vos coordonnées : nom, prénom, numéro de téléphone, adresse postale et adresse e-mail

Une fois les déclarations reçues, la mairie rassemble l'ensemble des demandes et constitue un dossier qui sera adressé à la Préfecture.

La publication de l'arrêté interministériel au Journal officiel vaudra reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. À la suite de cette publication, vous disposerez d'un délai de 10 jours maximum pour faire parvenir à votre assureur un état estimatif définitif de vos réparations.

PRÉFÈTE
DE L'INDRE
Liberté
Égalité
Fraternité

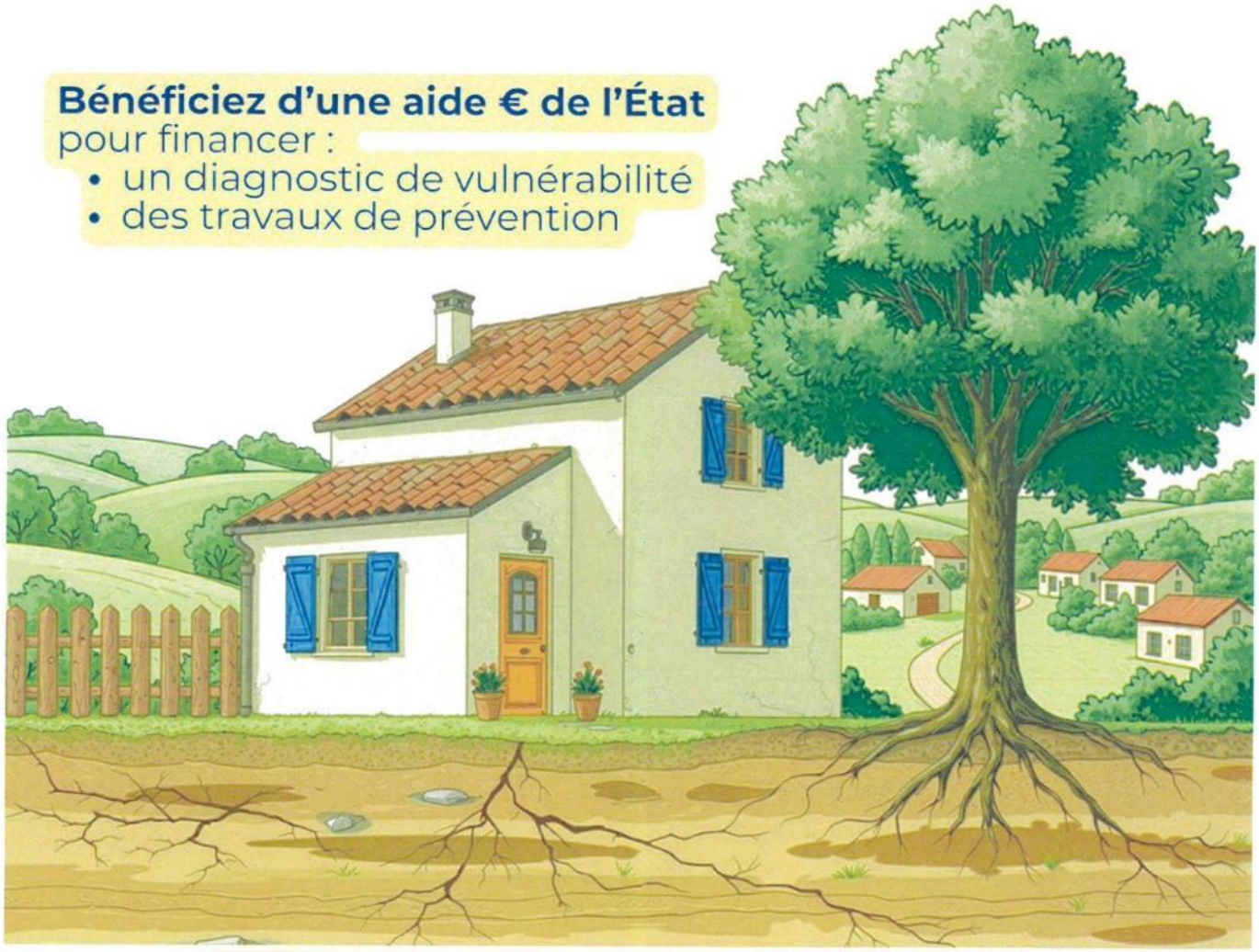
Direction départementale des territoires de l'Indre
Connaître, analyser, accompagner les territoires urbains et ruraux

adil
Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
de l'Indre

VOUS NE VOULEZ PAS DE FISSURES SUR VOTRE MAISON ?

AGISSEZ AVANT LES GROS DÉGÂTS
CAUSÉS PAR LE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Bénéficiez d'une aide € de l'État
pour financer :
- un diagnostic de vulnérabilité
- des travaux de prévention



Des conseils gratuits près de chez vous avec l'ADIL de l'Indre
02 54 27 37 37 – www.adil36.org